

**SEANCE du 31 MARS 2022**

Le 31 mars 2022, à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de BERRIEN, suivant convocation faite le 25 mars 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie de BERRIEN, sous la présidence de M. Hubert LE LANN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Etaient présents : M. Hubert LE LANN, Maire, Mme Brigitte COURBEZ, Mme Barbara PERRON, M. Marcel COSQUER, Mme Jeanne REID, M. Patrick ROUSVOAL, M. Alain LE BIHAN, Mme Patricia LE BARS, Mme Marion DAVID, Mme Nathalie LAVILLETTE, Mme Johanne RITZ, M. Paul QUEMENER, Mme Bernadette LALLOUET, M Tristan CLOAREC

Secrétaire de séance : Mme Marion DAVID

Délibération n°13-2022 : Validation des comptes de gestion de 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du receveur municipal de l'exercice 2021 pour :
 - La commune
 - Le service des eaux
 - Le lotissement Liorz An Ti

Délibération n°14-2022 : Validation des comptes administratifs

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2021, et après que Monsieur le Maire ait quitté la salle,

- considérant que Monsieur le Maire, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2021 les finances de la commune de BERRIEN, du service des eaux et du lotissement Lioz an Ti ;
- procédant au règlement définitif du budget 2021, les résultats des différentes sections budgétaires étant arrêtés comme suivent :

Le budget général

		Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	Exercice 2021	813 237,76 €	1 014 483,69 €
	Solde 2020	-	477 279,88 €
	Total réalisations 2021	813 237,76 €	1 491 763,57 €
		-	-
	Résultat de clôture 2021	-	678 525,81 €
INVESTISSEMENT	Exercice 2021	516 613,57 €	112 885,68 €
	Solde 2020	-	355 970,06 €
	Total réalisations 2021	-	468 855,74 €
		-	-
	Résultat de clôture 2021	- 47 757,83 €	-

-=-=-=-=-=-=-=-=-

		Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	Exercice 2021	141 234,44 €	151 815,22 €
	Solde 2020	-	203 886,06 €
	Total réalisations 2021	141 234,44 €	355 701,28 €
	Résultat de clôture 2021		214 466,84 €
INVESTISSEMENT	Exercice 2021	223 611,28 €	46 372,00 €
	Solde 2020	-	218 341,37 €
	Total réalisations 2021	223 611,28 €	264 713,37 €
	Résultat de clôture 2021		41 102,09 €

Le lotissement Liorz An Ti

		Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	Exercice 2021	151 368,12 €	151 368,12 €
	Solde 2020	-	-
	Total réalisations 2021	151 368,12 €	151 368,12 €
		-	-
	Résultat de clôture 2021	-	0 €
INVESTISSEMENT	Exercice 2021	148 455,12 €	151 368,12 €
	Solde 2020	-	- 850 €
	Total réalisations 2021	-	150 518,12 €
		-	
	Résultat de clôture 2021	-	2 063 €

2

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 1 abstention et 12 voix pour :

- APPROUVE les comptes administratifs tels que présentés pour le budget général, le service des eaux-assainissement, le lotissement LIORZ AN TI.

Délibération n°15-2022 : Approbation du résultat

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE l'affectation du résultat¹ :**

	Budget général
Section de fonctionnement (article 002)	311 653,98 €
Section d'investissement (article 1068)	366 871,83 €
	Service des eaux
Section d'exploitation (article 002)	214 466,84 €
Section d'investissement (article 1068)	-

¹ Il n'y a pas de résultat à reporter pour le lotissement Liorz An Ti

~::~::~~::~::~~::~~

Délibération n°16-2022 : Fiscalité Directe Locale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de reconduire pour 2022 les taux de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti comme suit :

Foncier bâti 27.90 %
Foncier non bâti 57.87 %

Délibération n°17-2022 : Convention d'occupation de l'espace public RESTIDIOU

Pour la bonne marche du service des eaux, la commune de Berrien met à disposition du personnel et du matériel.

Le maire propose de fixer une participation annuelle.

Pour l'année 2022, le maire propose une participation aux frais de personnel et matériel d'un montant de 50 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **FIXE** le montant de la participation 2022 du service des eaux à 50 000 €

3

Délibération n°18-2022 : Validation du budget primitif

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 1 abstention et 12 voix pour, **APPROUVE** les budgets primitifs pour l'exercice 2022.

	Budget général
Section de fonctionnement	1 257 153,98 €
Section d'investissement	897 220,81 €
	Service des eaux
Section d'exploitation	353 866,84 €
Section d'investissement	180 207,00 €
	Lotissement Liorz An Ti
Section de fonctionnement	163 378,12 €
Section d'investissement	163 373,12 €

La séance du conseil municipal du 31 mars 2022 comprend les délibérations :

Délibération n°13-2022 : Validation des comptes de gestion de 2021

Délibération n°14-2022 : Validation des comptes administratifs de 2021

Délibération n°15-2022 : Affectation du résultat

Délibération n°16-2022 : Fiscalité Directe Locale

Délibération n°17-2022 : Participation au service des eaux pour les frais de personnel

Délibération n°18-2022 : Validation du budget primitif

Délibération n°19-2022 : Cession d'une part de domaine communal à LIGOLENNEC

Délibération n°1-2022 : Demandes de DSIL

Signatures :

Hubert LE LANN		Alain LE BIHAN	
Brigitte COURBEZ		Patricia LE BARS	
Barbara PERRON		Marion DAVID,	
Marcel COSQUER		Nathalie LAVILLETTE	
Tristan CLOAREC		Johanne RITZ	
Jeanne REID		Paul QUEMENER	
Patrick ROUSVOAL		Bernadette LALLOUET	
